

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 Juin 2019**

République Française  
Liberté – Egalité - Fraternité

L'an deux mil dix-neuf, le vingt Juin à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la mairie sur la convocation et sous la présidence de M. Emmanuel LEDOUX, Maire.

Présents (23) : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, , Jean-Pierre TRIPOGNEZ, Catherine CAZES, Gabriel VANGELI, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, **adjoints**, Antonio AGUILAR, Claudia AGUILAR, Jean-Louis BONNEFOND, Jean-Luc EVEN, Lucette LABADILLE, Catherine

LESSINGER, Dominique LIORET, Alain PELLISSIER, Christina QUERMELIN, Jean RIFFAUD, Nelly RODIER NICOLI, Philippe ROUVIERE, Roselyne TRUKAN, Samenta VERSTRAETE et Jean-Louis VICENTE, **conseillers municipaux**.

Absente représentée : Anne-Marie SENOBLE par Mme TRUKAN

Absent excusé ( ) : Sandrine GERIN

Secrétaire de séance : Samenta VERSTRAETE

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**LE CONSEIL :**

**APPROUVE** : à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019.

**PROCEDE** au tirage au sort des jurés d'assise.

**DECIDE** : A l'unanimité, de valider la répartition des sièges au conseil communautaire de la CCPM (4 pour La Grande Paroisse)

**DECIDE** : par 4 voix Contre, 1 Abstention et 17 Pour, de diviser le camping comme suit : 1 ha en prêt, 1 ha en bail rural et 2 ha en vente, de louer par bail rural la parcelle D928, de faire appel aux services de la SAFER pour la mutation foncière, le diagnostic environnemental et l'aide à la rédaction du bail et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents.

**DECIDE** : A l'unanimité, de verser une subvention de 2 500 euros à l'association C3A La Joie de vivre

**DECIDE** : A l'unanimité, de fixer le tarif pour un dîner dansant réalisé par un prestataire extérieur à 22 € et pour un one man show à 3 € pour les grands paroissiens, 5 € pour les extérieurs et 10 € pour les familles gd paroissiennes (2 adultes/2enfants)

**DECIDE** : A l'unanimité, de confirmer la mise en place des indemnités d'astreinte selon conditions

**DECIDE** : à l'unanimité, d'attribuer la réalisation du feu d'artifice à la société Nuit Féérique pour 8 083,33 € HT

**DECIDE** : à l'unanimité, d'attribuer la réalisation de la révision du PLU à EU CREAL pour 16 100 € HT

**DECIDE** : Par 1 voix Contre, 1 Abstention et 20 Pour, d'attribuer l'étude d'aménagement de la salle des fêtes à Claire Quilliot pour une prestation à 8,5% du montant HT des travaux dont l'enveloppe maxi est de 350 000 € HT

**DECIDE** : Par 1 voix Contre et 21 voix Pour, **de transférer les voiries à la CCPM :**

Rue de la Fontaine troublée = 7 500 €

Chemin de la Fontaine troublée = Etat neuf

Rue des Fontaines = 73 500 €

Impasse des Moules = Etat neuf

Chemin de la Tirache = 21 720 €

Chemin de Saint Marc = Etat neuf

Chemin de la colonne (*entre RD 606 et embranchement la colonne /froide fontaine*) = Etat neuf

Colonne (*suite du chemin jusqu'aux habitations fondfroide*) = 31 500 €

Soit un montant total de travaux avant transfert de 134 220 €.

**Et de déclasser les voiries communales suivantes en voies vertes** : Entre la route de Samois et la RD67 – Entre la route de Samois et la limite nord de la commune : Rue des Fontaines et Hauts des Vauroux - Route de la Mare Grand Champ partie 1 et partie 2, après enquête publique.

**DECIDE** : à l'unanimité, de poser une motion pour renforcer l'effectif de la sécurité publique de Montereau et Lorrez-le-Bocage

**PASSE** aux affaires et questions diverses.

En Mairie, le 21 juin 2019

**Le Maire,  
Emmanuel LEDOUX**